

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal – Mercredi 1 Décembre 2021 – 18h30 – salle de la Fontaine.

**Présents :** MM. Wafflard, Lesieur (à partir de la délibération n°2), Jacquot, Nivoix, Bouchez, Cossardeaux. MMES. Gontarek, Horion, Nicolas, Dunez, Lallement.

**Absents excusés :** M. Lesieur pouvoir à M. Wafflard jusqu'à son arrivée ; Mme Istasse pouvoir à Mme Gontarek ; M. Régnier pouvoir à M. Nivoix.

**Absents non excusés :** M. Fostier ; Mme. Benedyczak.

**Secrétaire de séance :** M. Nivoix.

### I. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères part locataire, année 2021 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe la part annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locataires de la Commune en fonction des valeurs locatives des logements, garages, commerces, transmises par les Services Fiscaux auxquelles sont appliquées le taux de cotisation figurant sur le foncier bâti, soit 11,98% pour l'année 2021. Ces montants sont disponibles en Mairie

### II. Transfert de crédit :

Fonctionnement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
042	6811	Dot.amort.et Prov. Immos incorporelles	17 369,69 €	+920,27 €	18 289,96 €
65	6588	Autres charg. Div gestion courante	0,00 €	+4 710,48 €	4 710,48 €
67	678	Autres charges exceptionnelles	387 685,28 €	-5 630,75 €	382 054,53 €

Investissement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
16	1641	Emprunts	64 345,47 €	+0,01 €	64 345,48 €
040	28046	Attrib.de compensation d'inv.	0,00 €	+920,27 €	920,27 €
20	2031	Frais d'études	66 320,00 €	-0,01 €	66 319,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget principal comme détaillée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

### III. Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2022. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tels que ci-dessous :

			<b>BP 2021</b>	<b>Autorisation 25 %</b>
<b>20</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>		
	2031	Frais d'études	12 459,45 €	3 114,86 €
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>		
	2111	Terrains nus	2 200,00 €	550,00 €
	21578	Autre matériel et outillage de voirie	560,82 €	140,21 €
	2158	Autre installation, matériel et outillage	13 000,00 €	3 250,00 €
	2183	Matériel de bureau et info.	14 118,20 €	3 529,55 €
	2184	Mobilier	1 500,00 €	375,00 €
	2188	Autres immo corporelles	1 036,00 €	259,00 €
<b>23</b>		<b>Immobilisations en cours</b>		
	2313	Immos en cours-constructions	500 073,48 €	125 018,37 €

#### **IV. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité :**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le recrutement du 22 Janvier au 28 Février 2022, d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, renouvelable si besoin dans la limite de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien et espaces verts à temps complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **V. Création d'un emploi permanent à temps complet :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet avec une durée de travail de 35/35<sup>ème</sup>, de recruter un agent sur cet emploi. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet avec une durée de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2022 et autorise Monsieur le Maire à recruter cet agent.

Les crédits sont inscrits au budget.

#### **VI. Remboursement tickets de cantine/garderie en cas d'absence pour maladie :**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'apporter quelques rectifications au règlement du restaurant scolaire sur 2 points en particulier de l'article 3 :

- A la demande du traiteur, les tickets de repas pour la semaine entière doivent être déposés au plus tard le jeudi précédent avant 18h00. En période de vacances scolaires, les tickets seront déposés au plus tard le vendredi des vacances.
- En cas d'absence les repas non pris au restaurant scolaire, pour une absence de plus de 2 jours consécutifs, pourront être remboursés sur présentation d'un certificat médical. Toute demande de remboursement devra être transmise par écrit au secrétariat de Mairie en y indiquant les dates d'absence et en joignant un RIB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 3 abstentions, valide les modifications à apporter au règlement du restaurant scolaire.

La séance est levée à 20h45.

### EN BREF

1. Le mardi 19 Octobre s'est tenue l'assemblée générale de la Jeunesse en présence de Philippe Lesieur et Delphine Gontarek.
2. Le samedi 20 novembre a eu lieu l'assemblée générale du Crayat Tennis Club en présence de Dominique Wafflard et Delphine Gontarek.
3. Le samedi 20 novembre une centaine de personnes a participé à la soirée beaujolais organisée par le Comité de Jumelage.
4. Le samedi 27 novembre a eu lieu la messe de la Sainte Cécile animée par l'Harmonie.
5. Le samedi 27 novembre l'Harmonie a organisé son repas de Sainte Cécile.
6. 61 personnes ont donné leur sang lors de la collecte du 1<sup>er</sup> décembre à Nouzonville.
7. Le dimanche 5 décembre une gerbe a été déposée au cimetière pour l'hommage aux Morts pour la France en Afrique du Nord.
8. Le lundi 6 décembre les enfants de grande section de maternelle et de cours préparatoire se sont rendus à l'arboretum afin de planter un arbre.
9. Le lundi 6 décembre le Saint Nicolas était présent au terrain de jeux pour accueillir les enfants sortant de l'école. Les enfants ont pu faire une photo avec Saint Nicolas.
10. Le mercredi 8 décembre s'est réunie la Commission des Fêtes afin de prévoir les différentes manifestations de cette fin d'année.
11. Le samedi 11 décembre a eu lieu le loto du Noël ardennais des privés d'emploi les plus démunis à la salle polyvalente.

### A nos anciens de plus de 65 ans

- La distribution des colis de Noël aura lieu le samedi 18 décembre à partir de 9h.
- Un goûter animé par **Dominique Chansons et Animation** est prévu le jeudi 20 janvier 2022 à 14h.  
Vous êtes invités à vous inscrire en Mairie jusqu'au 07 janvier 2022.

### Fermeture de la Mairie

Nous vous informons que la Mairie sera fermée au public du lundi 20 au vendredi 24 décembre inclus pour cause de déménagement.  
La Mairie sera ouverte aux horaires habituels jusqu'au vendredi 17 décembre à 16h.

### TRAVAUX IMPORTANTS EFFECTUES PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX.

Adjoint chargé des travaux : M. Philippe LESIEUR.  
Travaux effectués par : MM, JOUNIAUX Frédéric et Enzo, COSSARD, VIGET, PLAYE. Mmes SPARTA, GENET, MABILLON.

- Nettoyage des rues du village,
- Nettoyage du cimetière,
- Préparation, nettoyage au gîte rural communal,
- Nettoyage des salles communales,
- Tonte des différents espaces verts de la Commune,
- Installation des illuminations de Noël.
- Distribution des sapins aux habitants inscrits pour le concours du plus beau sapin.

### Père Noel

Le **Père Noel** a contacté la Mairie pour nous informer :

- Qu'il serait présent devant l'école le **vendredi 17 décembre à 16h30** avec gaufres et chocolat chaud pour tous les enfants de l'école.
- Qu'il reviendrait visiter le village le **mercredi 22 décembre à partir de 13h30** et qu'il ferait une nouvelle halte devant l'école vers 17h.

### Sapins de Noel

La commission des fêtes parcourra les rues du village les lundi 20 et mardi 21 décembre afin de noter les sapins des personnes inscrites au concours.

### Ados de Neufmanil

La Mairie a prévu de vous emmener voir le match de basket entre les **Flammes Carolo et Bourges** à l'Arena de Charleville Mézières le samedi 19 février 2022.

Si vous êtes intéressés et que vous êtes nés entre le 18/02/2002 et le 19/08/2008 vous pouvez vous inscrire en Mairie jusqu'au 31 janvier 2022.  
Le transport et une collation sur place sont également pris en charge par la Mairie.

*Dans un contexte encore difficile, la crise sanitaire et quelques mauvaises personnes pensant pouvoir semer le trouble dans le village, Monsieur le Maire, son Conseil Municipal et les employés communaux vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.*